



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public
Rôle triennal 2^e année

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce,

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025-2026 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été déposé à mon bureau le 16 septembre 2024.

Que pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation foncière 2024-2025-2026 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 71-97 de la MRC Beauce-Centre, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 71-97 sont disponibles à la MRC Beauce-Centre situé 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec). G5X 2P9.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Beauce-Centre.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 7^e jour du mois d'octobre 2024

Nancy Giguère
Greffière